

Questions et Interventions sur la « Maison des généralistes » du groupe municipal « La Côte-Saint-André POUR TOUS » au Conseil municipal du 11 avril 2019

Question préalables :

- Lors du ROB vous avez rapidement évoqué le travail d'un programmiste. Pouvez-vous donner plus d'information à ce propos ?
- Quelle est le rôle de la commune dans ce projet. financeur ou bien maître d'ouvrage du projet ?
- Quelles études préliminaires ont été réalisées à ce jour ?
- Qui est à l'origine du projet ? (En effet nous avons eu des versions différentes sur cette question)
- Quels médecins ont eu la possibilité d'être associés à ce projet ? Tous ? (Nous avons eu la aussi d'autres retour de certains médecins de La Côte) donc pourriez-vous préciser comment les choses se sont passées ?
- Le bâtiment actuel nécessite-t-il du désamiantage ? Si oui, quel serait le surcoût de ce désamiantage ?
- Le terrain autour du bâtiment est-il une ancienne décharge ? L'activité de l'entreprise actuellement propriétaire des locaux pourrait en effet laisser supposer une pollution du site au pyralène ou de dépôt de matériaux polluants.
Le terrain est-il donc un site pollué ? Il était classé comme tel dans le PLU de 2013. Si tel était le cas, cela aurait une incidence pour la valorisation et la vente future de tout ou partie de ce tènement. Quel serait le surcoût de la dépollution du site ?

M. le Maire n'a répondu à aucune des questions posées.

Les éléments présentés ce soir montrent une volonté d'investir fortement dans la politique de santé sur le territoire avec un projet à plus d'un million d'Euros, ce qui représente, au regard des 3 derniers budgets communaux, une part majeure du budget d'investissement de la commune sur 2019. Il s'agit donc d'un engagement très important, d'autant plus important qu'il concerne une compétence qui, a priori, n'a pas à être assumée et financée par la collectivité communale.

Pour autant cette décision pose beaucoup de questions, non seulement à nous élus mais également aux Côtôises et Côtôis. Nous vous les soumettons :

- **La politique de santé concerne les habitants de La Côte Saint André et plus globalement les habitants du territoire** qui d'ailleurs viennent sur la commune pour consulter des généralistes. Dans ce contexte, pourquoi ne pas avoir envisagé une collaboration avec les communes voisines ? Avec l'intercommunalité ? Le département ? Avez-vous fait des démarches dans ce sens ?
Comment pouvez-vous imaginer que votre projet à lui tout seul résoudrait la problématique de la désertification médicale au niveau local compte tenu des réalités nationales : numerus clausus, durée de formation, besoins des médecins pour exercer en milieu rural ?
- **Quelles études d'opportunité** ont été réalisées au préalable ? En effet, vous exposez la question de la désertification médicale en milieu rural, le potentiel de départ de certains médecins généralistes actuellement installés sur la commune, ou encore la volonté des médecins du territoire de travailler de manière groupée. *Tous ces justificatifs s'entendent.* Mais **quelles études d'opportunité ont permis d'en arriver à la réponse que vous apportez : à savoir la création d'une maison de santé uniquement destinée à des généralistes, entièrement financée par la collectivité, sur un terrain excentré qui favorise ainsi la désertification du centre-ville de notre commune ?** Car le rôle de ces études est bien celui-ci : analyser la problématique, ses causes, ses enjeux et proposer

toutes les solutions qui permettent d'y répondre. **De telles études auraient peut-être montré que d'autres solutions seraient plus efficaces, plus en adéquation avec le contexte, les finances, l'existant, le besoin global sur le territoire.**

- N'étant pas expert en matière de santé, tant dans les pratiques actuelles, les besoins que dans les contraintes des professionnels de santé, nous nous sommes tournés vers des professionnels ; exerçant sur le territoire ou plus loin, afin de recueillir leur avis, leur proposition sur ce projet que vous menez seul et à marche forcée. Les retours sont unanimes quant au fait que **la pluridisciplinarité est la solution d'avenir pour proposer une prise en charge de qualité, complète et complémentaire en milieu rural.** Par ailleurs l'existence d'un plateau technique performant semble être source d'opportunité pour attirer de nouveaux médecins. Une question subsiste : pourquoi avoir écarté cette approche pluridisciplinaire alors même que des professionnels du territoire ont exprimé leur besoins dans ce sens et que **cette approche serait favorable à l'obtention de davantage de subventions ?**

(si pas de réponse aux questions ci-dessus)

- Nos questions restent une fois de plus sans réponse. Pourtant, sur ce projet, de la concertation, de l'information, des explications et de l'écoute seraient de mise lorsque l'on parle d'un million d'euros d'argent public. Si les commissions ad hoc avaient travaillé sur ce sujet depuis un an, nous n'aurions aujourd'hui pas perdu de temps pour définir un projet cohérent avec une offre étoffée et une localisation plus adaptée : le Clos Chapuis par exemple.

De plus, **l'argument de l'urgence ne tient pas.** En effet la construction d'un bâtiment neuf sur un terrain propriété de la commune aurait un faible impact sur le temps de la réalisation de ce projet. On peut attendre de médecins responsables, qui semblent travailler actuellement dans de bonnes conditions, d'accepter de patienter pour un projet adapté et qui répondrait réellement aux besoins actuels du territoire et aux évolutions de demain en matière de santé.

Aucun élément pragmatique et censé ne permet de justifier cette décision dans laquelle démocratie, bon sens, temps du dialogue et égalité de traitement sont inexistantes.

Au prétexte de faire quelque chose, vous proposez un projet à peine ébauché et non abouti.

Il est évident que vous avez confondu vitesse et précipitation pour des raisons purement électoralistes.

Aussi, **nous vous demandons, M. Le Maire, de surseoir à l'achat du terrain, de reprendre l'ensemble du dossier et d'engager enfin un travail collectif et constructif au travers des commissions municipales, avec tous les professionnels et les instances de santé concernés.**

Suite à une demande de suspension de séance, Intervention finale :

Etre à la tête d'une équipe municipale nécessite d'avoir, comme un capitaine de navire, une vision à moyen et long terme sur les grandes orientations pour sa commune. Mais un capitaine aussi compétent soit-il ne peut et ne doit pas décider seul. Que ferait-il sans les vigies qui lui signalent les écueils... pour éviter un naufrage.

Nous avons l'impression que, sur ce projet comme sur d'autres, vous n'écoutez personne et que les choses doivent se dérouler comme vous l'avez décidé, au risque d'une situation qui impactera la vie de nos concitoyens.

Nous tous, élus responsables, nous devons nous poser les bonnes questions : Est-ce le bon projet au bon endroit ? Nous n'en sommes pas convaincus.

Il faut que le projet soit remis à plat mais votre refus de le remettre en cause, votre fonctionnement sans concertation et sans transparence nous amène à ne pas participer au vote du Budget 2019. Nous refusons de continuer à être acteurs de ce simulacre de démocratie. En conséquence, nous quittons cette séance du Conseil Municipal.